DEMANDE DE LICENCE ET MMSI

pour l'utilisation d'une station radioélectrique de navire ou de bateau.

Agence Nationale des Fréquences

Cadre réservé à l'ANFR Trait. / Obs.: ……. Départ N° : ……..… /……...……..

Tit. : S I__I__I__I__I__I__I__I Indicatif I_F_I__I__I__I__I__I__I DL incomplète : Appel du : ……..……..

Quartier / Immat I__I__I I__I__I__I__I__I__I__I MMSI I__I__I__II__I__I__II__I__I__I Mail du : ……..……..

1. Demandeur de la licence : (*avec pièces à fournir en page 3*)

Le demandeur est : le propriétaire du navire (ou bateau) ☐ l'utilisateur mandaté * (leasing ou prêt de navire) ☐

** joindre un mandat : autorisation du propriétaire pour effectuer la demande et recevoir la licence + renseigner les paragraphes 1 et 2.*

Nom, prénom (société) M / Mme I__I__I__I__I__I__I__

4. Navire *(pièce justificative relative à l'immatriculation du navire ou du bateau à fournir : voir page 3)*

Immatriculation I__I__I I__I__I__I__I__I__II__I *(navire à moteur : voir les marques d'identification peintes sur les deux côtés de la coque)*
Quartier Numéro Clé

Nom du navire I__I__I__I__I__I__

Pièces justificatives à joindre obligatoirement au dossier (tableaux ci-dessous 1, 2 et 3) * :

** En l'absence des justificatifs demandés, votre dossier vous sera retourné.*

1. Justificatif(s) d'identité(s) ☐	Particulier	Copie recto-verso de la carte d'identité ou copie du passeport ou copie du livret de famille
	Personne morale	Copie recto-verso de la carte d'identité ou copie du passeport du responsable ou du représentant dûment mandaté pour effectuer la demande
	+ si société	Copie de l'extrait Kbis datant de moins de 3 mois
	+ si association	Copie des statuts

2. Justificatif d'immatriculation ☐	Plaisance Maritime	Copie de l' "Acte de francisation" (commun aux Douanes et aux Affaires maritimes) Ou copie de la carte de circulation Ou copie du titre de navigation (généralement page 21 du carnet de francisation)
	Professionnel	Copie du permis de navigation Ou copie de la page " ***caractéristiques*** " du carnet de francisation
	Fluvial	Copie du certificat de navigation du bateau

3. Justificatif de propriété du navire ☐	Propriétaire direct	Copie de l' "Acte de francisation" (commun aux Douanes et aux Affaires maritimes) Ou copie de la page du carnet de francisation où vous apparaissez. (La carte de circulation fait également office de justificatif de propriété) *Remplir la rubrique 1 de la page 1/3*
	Autre utilisateur navire	Lettre mandatée du propriétaire autorisant le demandeur à effectuer la demande afin de recevoir la licence en son nom. *Remplir les rubriques 1 et 2 de la page 1/3*

Le MMSI est un code numérique de 9 chiffres utilisé dans le cas où votre station radioélectrique décrite ci-dessus comporte un émetteur de détresse. Il permet en cas de détresse une identification sûre et rapide du navire.
Un MMSI attribué à un navire ne peut être réutilisé sur une autre embarcation !

L'Agence nationale des fréquences vous rappelle qu'aucune installation de radiocommunications, obligatoire ou non, ne peut être ouverte à l'exploitation à bord d'un navire sans l'obtention de la licence correspondante et l'attribution d'un indicatif d'appel. La licence décrit les équipements radioélectriques composant la station de bord. Elle est valable tant que la station ne subit pas de modification justifiant son renouvellement et constitue un document international, obligatoire à bord de tout navire équipé d'installation de radiocommunications.

En dehors des eaux territoriales françaises, les installations radioélectriques ne peuvent être utilisées que par une personne titulaire du certificat d'opérateur approprié ou sous la responsabilité d'un opérateur qualifié présent à bord, pour plus d'informations contacter le 03 29 42 20 74.

Le présent document doit être adressé **uniquement par courrier à** :

Agence nationale des fréquences
Département licences et certificats
4 rue Alphonse MATTER - BP 8314
88108 SAINT-DIE-DES-VOSGES CEDEX

Pour vous aider dans la rédaction de ce document : Téléphone : 03 29 42 20 68
Site Internet : www.anfr.fr (rubrique Radiomaritime)

Après obtention de la licence toute modification peut être effectuée en ligne depuis https://maritime.anfr.fr

Document élaboré et exploité par l'Agence nationale des fréquences pour le compte du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour la gestion des licences et identités du service mobile maritime et fluvial par l'ANFR et les organismes mentionnés dans le cadre du paragraphe 1 du présent formulaire. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au département licences et certificats de l'ANFR dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessus.